

CYBERSÉCURITÉ ET ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE

Un nombre sans cesse croissant de professionnels utilisent la technologie pour communiquer avec leurs clients et fournir leurs services. L'une des conséquences de la télépratique est l'augmentation des réclamations d'assurance relatives à la cybersécurité, notamment celles liées aux rançongiciels, au piratage psychologique et autres cyberattaques.

BMS recommande aux **professionnels chargés de la conservation et de la protection des renseignements confidentiels** d'envisager de souscrire une assurance cybersécurité et atteinte à la vie privée personnels pour faire face à l'augmentation de leur risque et de leur exposition.

En cas de cyberincident, cette police donne accès à une équipe d'intervention. Cette équipe participera à l'enquête et aux services d'intervention nécessaires, y compris l'information des personnes touchées, en plus de la couverture fournie.

Voici quelques exemples où une police d'assurance cybersécurité et à atteinte de la vie privée peut s'avérer utile :

- 1 Vous ouvrez une pièce jointe dans un courriel provenant de ce que vous pensez être une source fiable. La pièce jointe télécharge un logiciel malveillant sur votre ordinateur, exposant vos mots de passe, profils de clients et autres données de nature délicate.
- 2 Vous vous dirigez vers votre voiture avec un dossier de documents contenant des renseignements personnels sur vos clients et un coup de vent emporte les documents, sans aucune chance de les récupérer. Même si les fichiers n'ont pas été distribués sous forme numérique, il y a eu brèche dans la protection de renseignements confidentiels.
- 3 Un usurpateur se faisant passer pour votre supérieur vous envoie un courriel vous demandant un mot de passe. Vous lui fournissez l'information et lui donnez ainsi accès à votre réseau.

Instruction frauduleuse (ajout facultatif à la police) :

- 4 Vous recevez un courriel d'un fournisseur vous demandant de modifier ses informations de virement.
- Vous mettez à jour les informations et effectuez les paiements en conséquence, mais vous découvrez plus tard que le fournisseur n'a reçu aucun virement.

Faits saillants de la couverture :

Les services d'intervention en cas d'atteinte à la vie privée	
Coûts supplémentaires liés à la réponse en cas d'atteinte	500 000 \$ (NOUVEAU)
Juridique, médico-légal et relations publiques/gestion de crise	250 000 \$
Personnes informées	5 000 (individuel) 100 000 (entreprise)
Limite globale de responsabilité de la police	1 000 000 \$
Dommages subis par l'assuré	
Perte d'exploitation - résultant d'une violation de la sécurité des données	100 000 \$ (NOUVEAU - SUPÉRIEURE)
Perte due à un acte de cyberextorsion	500 000 \$ (NOUVEAU - SUPÉRIEURE)
Coûts de récupération des données	100 000 \$
Responsabilité	
Responsabilité relative aux données et au réseau	1 000 000 \$
Frais de défense et sanctions réglementaires	1 000 000 \$ (NOUVEAU - SUPÉRIEURE)
Obligations et coûts liés aux cartes de paiement	1 000 000 \$
Responsabilité visant les médias	1 000 000 \$
Criminalité informatique	
Instructions frauduleuses	Disponible pour une prime supplémentaire
Fraude par transfert de fonds	Inclus avec la protection contre les instructions frauduleuses
Fraude aux télécommunications	100 000 \$
Récompense criminelle	50 000 \$ (NOUVEAU - SUPÉRIEURE)
Réparation de matériel informatique	Inclus (NOUVEAU)
Franchises	
Chaque incident	1 000 \$
Individus déclarés	100

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE

Veuillez contacter BMS pour souscrire une couverture.

BMS Canada Services de Risques Ltée (BMS)

☎ 1-855-318-6558

✉ info.canada@bmsgroup.com

🌐 www.canada.bmsgroup.com

Plus d'informations

Cette brochure est un résumé de la couverture et n'est fournie qu'à titre d'information. Les conditions complètes de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrites dans le libellé de la police, dont une copie peut être obtenue auprès de BMS.

bms.